
COMITÉ PARITAIRE
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
et
SYNDICAT DES AGENTS DE CONSERVATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

COMPTE-RENDU
RENCONTRE DU 3 OCTOBRE 2011

Lieu : Atrium, salle B-208.15

Heure : 13H00

Président : Me Lukasz Granosik

Était absente :

Madame Caroline Aubut, secrétaire du comité

Étaient présents :

Pour la partie patronale :

Madame Johanne Lévesque
Messieurs Guy Nadeau
Réjean Rioux
Benoît Levert

Pour la partie syndicale :

Messieurs Sylvain Milette
Paul Legault
Pierre Gagné
Hugues Gagnon

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des nouveaux membres du comité paritaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et signature du compte-rendu du 28 juin 2011
4. Suivis de la dernière rencontre
 - 4.1 Politique de mobilité
 - 4.2 Disponibilité pour les rappels au travail – proposition du comité de travail
5. Formation des gestionnaires – convention collective 2010-2015
6. Mise en œuvre – convention collective 2010-2015
7. Mise en œuvre d'engagements et/ou de décisions à la suite d'un comité paritaire
8. Embauche de nouveaux agents
9. Calendrier des prochains comités

1. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ PARITAIRE

Pour la partie syndicale :

- Monsieur Sylvain Milette (Estrie-Montérégie-Montréal), en remplacement de monsieur Jean-Claude Lafont.
- Monsieur Hugues Gagnon (Bas St-Laurent), en remplacement de monsieur Aristide Harvey.

Pour la partie patronale :

- Monsieur Benoît Levert (Commandant-Outaouais), en remplacement de monsieur Rémi Dumas.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour est adopté sans modification, sauf que les parties s'entendent pour prévoir, à la fin de la présente rencontre, le calendrier des prochains comités (point 9).

3. ADOPTION ET SIGNATURE DU COMPTE-RENDU DU 28 JUIN 2011

Le compte-rendu est signé par les représentants respectifs des parties et par le président du comité.

4. SUIVIS DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

4.1 Politique de mobilité

La partie patronale dépose une version remaniée de la politique de mobilité dont la teneur a été discutée lors des dernières rencontres. Son contenu est passé en revue et il est convenu d'y apporter quelques précisions pour tenir compte de commentaires émis par la partie syndicale.

Par ailleurs, cette dernière rappelle qu'elle est toujours préoccupée par une absence d'uniformité dans le processus menant à la sélection d'un candidat. À ce sujet, elle s'est déjà positionnée contre l'élaboration de profils distincts pour un même type d'emploi. La partie patronale, pour sa part, considère que le cadre de gestion de la performance, de par la détermination de normes de performance standards, aura certes un impact contributif sur la juste évaluation d'une candidature.

Les parties partagent leur point de vue respectif concernant les modalités de gestion de la banque de candidatures prévue à l'article 5-20.04 de la convention collective. Afin de faciliter le suivi administratif, il est convenu de préciser les modalités par écrit. À cet effet, un projet sera expédié à la partie syndicale en vue d'être entériné au prochain comité paritaire en décembre.

La mise en œuvre de la politique de mobilité se fera au début janvier, soit aux termes de l'opération « redéploiement ».

4.2 Disponibilité pour les rappels au travail

Le projet pilote « Déclaration de disponibilité pour rappels au travail » et un projet de note conjointe (*Président du SCAFQ et Directeur général de la protection de la faune*) à l'intention du personnel ont été acheminés à la partie syndicale avant la rencontre. Avec l'ajout d'une précision à la demande de la partie syndicale, le projet pilote est entériné par les membres du comité.

Ce projet pilote, qui sera en vigueur du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012, est le résultat de travaux paritaires réalisés en sous-comité de travail et s'inscrit dans le cadre d'une préoccupation patronale, au sujet de la disponibilité de la main-d'œuvre, lors de la dernière ronde de négociation.

5. FORMATION DES GESTIONNAIRES – CONVENTION COLLECTIVE 2010-2015

La partie patronale informe la partie syndicale que les gestionnaires ont participé à une séance de formation en juin dernier pour être au fait des modifications à la convention collective 2010-2015.

Par ailleurs, étant donné le grand nombre de nouveaux gestionnaires de même que l'évolution au niveau des pratiques de gestion, un programme de formation complémentaire au programme universitaire est actuellement en élaboration. Ce programme, qui sera dispensé par la DGARH¹, comprendra différents modules afin de couvrir un ensemble de sujets visant à accroître l'aisance des gestionnaires dans l'exercice de leur rôle.

6. MISE EN ŒUVRE – Convention collective 2010-2015

La partie patronale fait le point quant aux nominations des employés réguliers à temps partiel (TPR), les avancements d'échelon, le calcul de l'ancienneté et le suivi des ententes hors convention.

TPR : Pour faire suite à la demande soumise au Conseil du trésor, ce dernier a récemment consenti à exempter la DGPF² de la mesure de gel du recrutement, actuellement applicable à l'ensemble de la fonction publique, en autorisant l'embauche de soixante-six (66) agents.

La partie patronale consulte la partie syndicale concernant la teneur d'un projet de formulaire qui sera utilisé lors des offres d'emploi. Ce document rappelle notamment certaines caractéristiques des emplois de TPR et servira à l'employé pour signifier son acceptation ou son refus. Des échanges ont lieu entre les parties principalement à la suite de l'opposition manifestée par la partie syndicale concernant la formulation ayant trait à la responsabilité de l'employé à temps partiel de s'assurer de pouvoir être joint par l'employeur (*en dehors de la période minimale de travail de cent vingt (120) jours consécutifs*).

Les parties s'entendent finalement sur une formulation répondant à leurs préoccupations respectives.

¹ DGARH : Direction générale adjointe des ressources humaines

² DGPF : Direction générale de la protection de la faune

Avancements d'échelon et calcul de l'ancienneté : La partie patronale fait état du degré d'avancement et des problématiques rencontrées dans le déroulement de ces opérations d'envergure. Elle mentionne que tous les efforts sont mis de l'avant afin que le tout se réalise dans les meilleurs délais possibles malgré l'ampleur du traitement manuel requis par ce type d'opération.

La partie syndicale considère malgré tout les délais très longs. Par ailleurs, elle profite de l'occasion pour rappeler à la partie patronale qu'elle a accepté de signer la dernière convention collective dans le contexte où un engagement fut pris par le Secrétariat du Conseil du trésor à l'effet que les travaux reliés à la classification seraient terminés au plus tard à la fin décembre 2011. Elle s'attend à ce que ce délai soit dûment respecté.

Suivi des ententes hors convention : La liste des ententes hors convention est passée en revue. La majorité d'entre elles ont été ou seront mises en œuvre sous peu.

7. MISE EN ŒUVRE D'ENGAGEMENTS et/ou DE DÉCISIONS À LA SUITE D'UN COMITÉ PARITAIRE

Le compte-rendu d'un comité paritaire étant signé à la rencontre suivante et par conséquent officialisé qu'à ce moment, la partie patronale est préoccupée par les délais ainsi encourus concernant la diffusion de l'information auprès des gestionnaires. En effet, certaines discussions tenues au comité paritaire requièrent des actions à court terme.

Après échanges sur le sujet, deux points sont convenus entre les parties :

- 1) Dorénavant, le compte-rendu sera signé électroniquement lorsqu'il aura été approuvé par l'ensemble des membres, ce qui réduira le délai pour le rendre disponible à tous.
- 2) À la fin de chaque comité paritaire, les parties statueront sur les aspects spécifiques qui se doivent d'être portés immédiatement à l'attention des gestionnaires.

8. EMBAUCHE DE NOUVEAUX AGENTS

La partie syndicale se questionne quant au suivi réalisé auprès des nouvelles recrues au Centre de formation (Duchesnay), vu que certains agents occasionnels ne sont finalement pas inscrits sur liste de rappel à la suite de leur premier engagement en région et que leur emploi prend fin. Elle déplore que des candidats inadéquats cheminent ainsi dans l'organisation et se dit préoccupée par les impacts sur les collègues de travail.

En réponse, la partie patronale précise sa volonté d'augmenter la durée de la période d'intégration à la tâche afin de pouvoir disposer d'une période plus significative pour évaluer l'agent sur le terrain. Aussi, des mesures ont été mises en place au cours des dernières années afin de maximiser la formation à Duchesnay, notamment en faisant exercer le stage dans le même bureau que celui visé pour le contrat occasionnel suivant de façon à ce qu'il y ait une continuité.

Il est de plus mentionné qu'une attention particulière sera portée pour qu'un agent qui présente déjà certains problèmes en formation, ne soit pas, dans la mesure du possible, assigné dans une région où le nombre et le niveau d'expérience des agents en place ne seraient pas de nature à favoriser un accompagnement approprié. Finalement, la partie patronale considère que le fait d'observer plus de fins d'emploi en début de carrière est fort probablement tributaire d'une augmentation quant à la qualité du suivi.

9. CALENDRIERS DES PROCHAINS COMITÉS

Les membres du comité déterminent les prochaines dates des rencontres régulières, soit :

Le lundi 5 décembre 2011 (13h00)

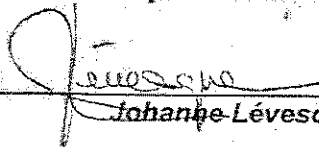
Le mercredi 14 mars 2012 (9h00).

Le mardi 12 juin 2012 (9h00).

Le mercredi 12 septembre 2012 (9h00).

Le mardi 4 décembre 2012 (9h00).

Pour la partie PATRONALE :


Johanne Lévesque

Pour la partie SYNDICALE :


Paul Legault

Le Président du comité :


Me Lukasz Granosik

Date : 27/10/2011